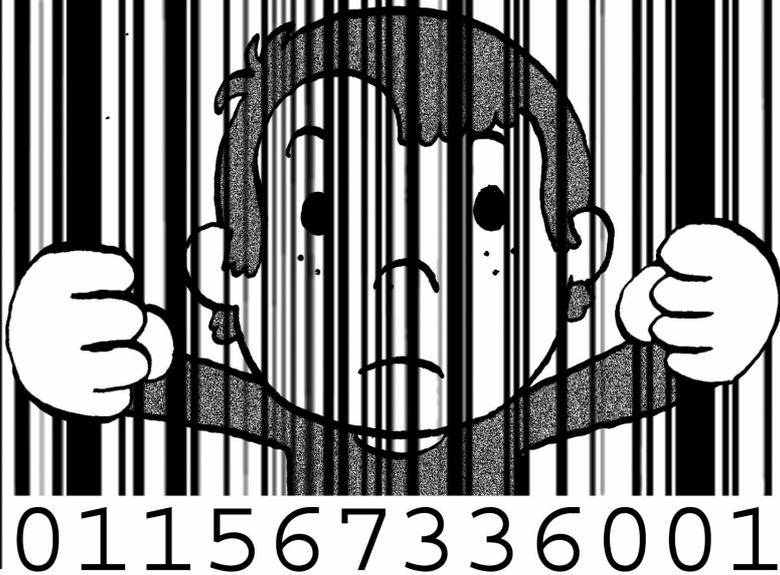


Décision du Conseil d'État (19.07.10)

Le fichage Base Élèves n'est
ni anodin, ni un progrès !



Nos enfants sont fichés,
ne nous en fichons pas ...

La Base Élèves est illégale !

Parents, vous pouvez désormais vous opposer
au fichage de votre enfant dans Base Élèves

Modèle de lettre Objet : demande de ne pas inscrire ou de supprimer l'inscription de mon enfant dans la Base Élèves et la BNIE. Les renseignements fournis seront conservés uniquement dans l'école. *Ce courrier est remis en main propre contre récépissé ou envoyé par recommandé avec accusé de réception.*

Nom, Prénom, Adresse à Mme la Directrice (M le Directeur) de l'école

Le 19 juillet 2010, le Conseil d'Etat a décidé que « L'arrêté du 20 octobre 2008 du Ministre de l'Éducation nationale, portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré est annulé en tant qu'il interdit expressément la possibilité pour les personnes concernées de s'opposer, pour des motifs légitimes, à l'enregistrement de données personnelles les concernant au sein de "Base élèves 1er degré" ».

(Décisions consultables sur le site du Conseil d'état : <http://www.conseil-etat.fr/cde/node.php?articleid=2099>).

En conséquence, et conformément à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés stipulant que « Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement [...] », je m'oppose à ce que les renseignements concernant mon enfant soient enregistrés dans Base Élèves et dans la BNIE ou, s'ils l'ont déjà été, je demande leur suppression totale, pour les motifs suivants :

- je n'accepte pas que les renseignements concernant mon enfant ou moi-même, relevant de la vie privée, communiqués aux enseignants qui ont en charge mon enfant, sortent de l'école;
 - la collecte des données s'est faite en l'absence d'information nécessaire donnée aux enfants, parents et à leurs proches, en méconnaissance des articles 6 et 32 de la loi "informatique et libertés",
 - aucune explication n'est avancée pour justifier de la transmission de renseignements nominatifs, et ce fichier ne répond en rien aux obligations éducatives qui incombent à l'Education Nationale dans le Code de l'éducation ;
 - des utilisations de ces fichiers sont actuellement illégales : interconnexions, partage d'information, recherches d'enfants ou de renseignements, données utilisées par des sociétés privées;
 - nul ne peut me dire quelle sera l'utilisation future de ces fichiers, ni s'ils ne porteront pas préjudice à mon enfant ou à moi-même;
 - nul ne peut me garantir la sécurisation des renseignements qui transitent via internet;
 - ces bases de données ne sont pas conformes aux directives européennes de 1995. Le Comité de l'ONU, qui veille à l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, a formulé des recommandations à l'Etat français, dont il n'a, à ce jour, pas tenu compte, malgré la supranationalité de la convention sur les lois françaises.
- Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleures salutations.

Collectif Parents Enseignants Écoles en Danger Ouest Lyonnais

Infos CNRBE : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/rhone/>

Infos Collectif : <http://ecole@gw.fr> et <http://collectif.ecoles.free.fr>

Contact Collectif : collectif.ecoles.ouest.lyonnais@gmail.com